

Contre l'immigration clandestine, il faut conditionner les aides au Maghreb

Jean-Dominique
Giuliani

Président de la Fondation
Robert Schuman

Après Lampedusa, le drame continue. Il n'est pas de jour sans que de nouveaux réfugiés affluent sur les côtes sud de l'Europe. Ce flot ininterrompu ne peut que s'amplifier. Nous devons répondre à la hauteur du défi moral et matériel qu'il constitue, avec humanité et efficacité.

L'Europe a besoin d'une population qui compense son déclin démographique. Déjà premier continent d'immigration, elle ne peut pourtant pas accepter que des clandestins, qui fuient les conflits pour la rejoindre, meurent dans ses bras ou finissent dans les taudis de ses banlieues. La France doit apporter au prochain Conseil

européen, les 24 et 25 octobre, une contribution concrète que les Etats riverains appellent de leurs vœux.

La Commission européenne voudrait organiser une « vaste opération de sauvetage ». Une certaine bonne conscience pourrait y trouver son compte, mais c'est une fausse solution. Les témoignages des sauveteurs de ces naufragés sont unanimes : dès qu'apparaît un navire européen, les clandestins se sabordent, car l'obligation juridique d'assistance à personne en danger est chez nous naturellement appliquée.

Les appels à une action européenne se multiplient. Quelle pourrait-elle être ?

Accroître les aides financières aux Etats concernés ? C'est déjà largement le cas, et il sera difficile d'aller beaucoup plus loin.

Créer un « machin » de plus ? Renforcer les moyens de l'agence Frontex, chargée d'intercepter les clandestins aux frontières ? Un nouveau corps européen ne réglerait rien ; la France n'a pas voté le budget de Frontex à cause de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement... De lourdes procédures, un juridisme qui confine à l'absurde, des guerres interservices, des règles

d'engagement des moyens navals inadaptées à l'action loin des côtes ou l'absence de coordination des actions... tout porte à croire qu'une mission traditionnelle de l'Union en Méditerranée s'abîmera dans les flots coûteux d'une bureaucratie humanitaire sans responsable. Les missions civiles de l'Union sont de plus en plus critiquées, d'Eulex au Kosovo à Eucap Nestor en Somalie, sans compter Eubam Libye, censée aider à sécuriser les frontières libyennes, qui attend de travailler depuis des mois dans un hôtel de Tripoli !

Vers une coopération concrète

Le président du conseil italien a émis l'idée d'une opération « *militaro-humanitaire* », terme difficile à comprendre en France où l'action de l'Etat en mer, efficace et appréciée, est organisée pour allier les moyens des administrations civiles concernées à ceux du professionnalisme et des équipements de la marine nationale, qui les coordonne. Enrico Letta a lancé un plan qui, effectivement, mobilise plusieurs corps différents de l'appareil d'Etat italien, qui ne se parlent pas facilement.

Ce que la France peut suggérer est la leçon de toutes ces expériences : une opération de sécurité maritime combinant les missions de sauvetage et de sauvegarde de la vie humaine à des actions de police, de coopération, voire de contrainte.

La véritable compassion avec le sort de ces victimes, c'est de lutter contre les racines de cette immigration maritime clandestine. L'Europe est désormais légitime à agir aux points de départ de ces « bateaux suicide », qui interpellent l'ensemble de la communauté internationale.

Le Maroc et l'Algérie ont démontré ces derniers jours qu'ils luttaient efficacement contre cette immigration organisée. Il n'en va pas de même de la Tunisie et de la Libye, faute de moyens ou de volonté politique.

L'aide au développement européenne à ces Etats doit être conditionnée à un véritable engagement de leur part dans la lutte contre l'immigration clandestine et ses réseaux criminels. Une coopération concrète peut leur être immédiatement proposée : des patrouilles maritimes communes au plus près de leurs côtes avec les financements et la formation nécessaires.

Ils peuvent refuser cette coopération, et les institutions européennes ne sont pas prêtes à instrumentaliser l'aide au développement qui, pour elles, n'a pas de contrepartie politique. Elles sont toujours à la recherche d'une « approche globale » qui doit associer la dimension civile aux moyens militaires qu'elle n'aime pas.

Alors, vraisemblablement, une coalition d'Etats volontaires devra en prendre la responsabilité. Le droit de la mer, la charte des Nations unies et les conventions contre la traite des êtres humains, ici soupçonnée, pourraient offrir des bases juridiques à l'action d'un groupe d'Etats concernés, capables d'agir vite. Peut-être pourrions-nous même voir cette légitimité consacrée par un mandat international donné par l'ONU à la France, l'Italie, Malte et d'autres partenaires, pour patrouiller dans les eaux territoriales des Etats qui ne sont pas capables d'en assurer la sécurité et mettent en péril la vie humaine. L'Union européenne devrait soutenir une telle initiative, seule véritablement à même de faire cesser enfin l'hécatombe inacceptable aux portes de l'Europe. ■